

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/12/2017

Dossier complet le :

22/01/2018

N° d'enregistrement :

2017-5861

1. Intitulé du projet

Projet de régularisation de défrichement en vue de la réalisation de bassins de sécurité des eaux usées sur une assiette foncière de près de 24 417 m² au sein de la commune de la TESTE-DE-BUCH (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Sabine JEANDENAND

RCS / SIRET

| 2 | 5 | 3 | | 3 | 0 | 6 | | 4 | 3 | 5 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 2 |

Forme juridique

Syndicat mixte (établissement public)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de régularisation de défrichement au niveau des parcelles FG n°48, 49, 50, 54.

L'aménagement prend place sur la commune de la TESTE-DE-BUCH (33). Il concerne la réalisation de deux bassins de rétention de sécurité des eaux usées, ainsi que du local technique associé. Ce futur projet est accessible depuis le chemin rural situé à l'ouest du terrain, via une voirie nouvellement créée au sein de l'opération. Plusieurs espaces verts seront prévus au sein de l'opération, notamment au niveau des façades est et ouest.

L'emprise cadastrale du projet est de près de 24 417 m².

4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement de deux bassins de rétention des eaux usées de sécurité sur la commune de la Teste-de-Buch au niveau du lieu-dit Lagrua, répond à une demande de sécurisation du système d'assainissement actuellement en place. En effet, ces deux bassins ont pour objectif d'assurer une rétention temporaire sécuritaire des effluents afin d'éviter tout débordement en cas d'interventions préventives ou curatives sur la station de pompage "Lagrua", sur le collecteur menant à la station d'épuration de la Teste de Buch ou sur la station directement. Les eaux usées seront ainsi stockées dans ces bassins en amont de la station de pompage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose de la voirie d'accès.
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de construction des bassins : fondations, parois, revêtement.
- phase de finition : revêtements divers, et enrobés.

Les travaux sont prévus pour l'année 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, ces deux bassins ont pour objectif d'assurer une rétention temporaire sécuritaire des effluents afin d'éviter tout débordement. Ils ne fonctionneront donc qu'en cas d'interventions préventives ou curatives sur la station de pompage "Lagrua", sur le collecteur menant à la station d'épuration de la Teste de Buch ou sur la station directement. Les eaux usées seront ainsi stockées dans ces bassins en amont de la station de pompage.

De plus, un entretien régulier des installations sera réalisé par le SIBA. Une autosurveillance des dispositifs sera également mise en place (mesure des volumes entrants/sortants...).

Les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisées, au vu des caractéristiques des terrains, seront recueillies au sein de dispositifs de rétention suffisamment dimensionnés (noues) puis infiltrées dans le substrat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis de construire
- Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~ 24 417 m ²
Surface au sol des deux bassins	~ 1 420 m ² et 2 830 m ²
Surface au sol des locaux techniques	~ 255 m ²
Surface de régularisation du défrichement	~ 24 417 m ²
Volume cumulé des deux bassins	~ 30 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles n°48, 49, 50, 54 de la section FG
Chemin des Prés Tremblants
33 260 La Teste de Buch

Coordonnées géographiques¹

Long. 44°38'27" _ Lat. 01°09'28" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche, "PRES SALES DE LA COTE SUD DU BASSIN D'ARCACHON" se situe à près de 3,6 km à l'est du projet. Et la ZNIEFF II la plus proche, "BASSIN D'ARCACHON", à l'est à environ 350 m.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin et le Parc Naturel marin du Bassin d'Arcachon sont situés sur le territoire de la Teste-de-Buch, mais le projet n'est pas situé au sein de ces périmètres.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD112 entre La Teste-de-Buch et Arcachon est comprise au sein du plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Département de la Gironde sur les routes départementales de trafic annuel supérieur à 6 millions de véhicules, cependant ce linéaire n'est pas situé dans les zones à enjeux forts du PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie sud-ouest du terrain d'étude est située au sein d'une zone humide délimitée par le SAGE "Born-et-Buch". De plus, des investigations de terrain ont été réalisées par le bureau d'études ENVOLIS, et ont permis d'affiner les zones humides présentes (cf. par la suite) selon la réglementation en vigueur via le cumul des critères flore/habitats et pédologique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Teste-de-Buch est soumise à un PPR Inondations par submersion marine "Teste-de-Buch - Bassin d'Arcachon" prescrit et se situe au sein du territoire à risque important d'inondation du Bassin d'Arcachon, les parcelles étant concernées par des événements de faible ou moyenne probabilité. La commune est couverte par un PPR mouvement de terrain : "PPR avancée dunaire et de recul du trait de cote / littoral girondin" approuvé, mais le site du projet n'est pas concerné par le zonage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur les bases de données BASOL . Un site appartenant à la base de données BASIAS (anciens sites industriels) est présent dans un rayon de 500 m autour du projet : - AQI3304346 (Fabrication de produits azotés et d'engrais)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inscrit au sein du site Natura 2000 "Forêts dunaires de la Teste de Buch", code FR7200702, en limite est de celui-ci.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les radiers des deux bassins seront situés à environ 9,7 m par rapport au niveau du terrain naturel. Leur installation engendrera donc un rabattement de nappe temporaire durant les travaux (nappe du Mio-Plio-Quaternaire). En phase d'exploitation, les bassins seront étanches, et n'engendreront pas de prélèvements supplémentaires.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement impliquera un drainage des eaux souterraines durant le rabattement de nappe en phase travaux, celui-ci sera cependant temporaire et aucun drainage n'aura lieu en phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude. Cependant, les milieux sont déjà anthropisés. Par ailleurs, des zones humides ont été recensées sur site (4 320 m ²), mais le projet d'aménagement a été modifié de manière à limiter les impacts à 460 m ² et à éviter la majorité de celles-ci.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inscrit au sein du site Natura 2000 "Forêts dunaires de la Teste de Buch", code FR7200702. Cependant, le relevé floristique a montré l'absence d'habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches. Par ailleurs, l'emprise du projet est composée pour l'essentiel de milieux anthropisés et donc non favorables à la faune et la flore d'intérêt. De plus, toutes les mesures seront prises par le pétitionnaire de l'opération afin d'éviter les impacts sur ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences directes sont à exclure. Aucune espèce déterminante n'a été retrouvée sur site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet entraînera la consommation d'espaces naturels et agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : zone de faible ou moyenne probabilité - Retrait-gonflement des argiles : Non concerné - Séisme : Non concerné - Feu de forêt : Projet exclu d'une zone à risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la construction de deux bassins de rétention des eaux usées de sécurité. Ceux-ci interviendront en sécurité en cas de travaux sur les installations déjà existantes sur la commune de La Teste-de-Buch. Ils contribueront ainsi à éviter tout débordement de celles-ci et par conséquent à réduire le risque sanitaire. De plus, ces bassins seront dimensionnés de manière adaptée et étanchés et aucun débordement n'aura lieu. Le projet n'engendrera donc pas de risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (décapage général, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en l'aménagement de bassins de rétention des eaux usées de sécurité. Des odeurs pourront donc être engendrées lors du transit des eaux brutes par ces ouvrages. Cependant, ils seront étanchés et couverts, les nuisances olfactives seront donc évitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées en transit dans les ouvrages seront ensuite envoyées au réseau d'eaux usées collectif via la station de pompage de Lagrua située à proximité immédiate. Aucun rejet n'aura lieu au milieu naturel.</p> <p>Les eaux pluviales seront infiltrées sur site après rétention au sein de dispositifs adaptés (de type noues paysagères).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en l'aménagement de bassins de rétention des eaux usées de sécurité. Des effluents transiteront donc par l'intermédiaire de ce site mais le projet en lui-même n'engendrera pas d'effluents supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun traitement n'aura lieu sur site, les bassins auront uniquement une fonction de rétention temporaire avant transit vers la station d'épuration de la Teste de Buch.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Gestion des eaux pluviales au sein de mesures compensatoires permettant l'infiltration des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées publiques et privées (de type noues). Les eaux sont ainsi gérées de manière qualitative et quantitative.
- Présence d'espaces verts au sein du projet, pouvant servir d'habitats de report aux espèces faunistiques contactées sur site, ils contribuent également à faciliter le site dans son environnement et limiter toute gêne visuelle.
- Évitement de la majorité des zones humides recensées au sein des parcelles du projet, via la modification du plan de composition initial : l'implantation des bassins et de la voirie impactait initialement une superficie proche de la totalité des zones humides recensées soit environ 4 340 m². Des mesures ont été prises et les aménagements ont été déplacés de manière à limiter les impacts à 460 m², et conserver la majorité des zones humides sur site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude s'inscrit dans le périmètre du site Natura 2000 "Forêts dunaires de la Teste de Buch" mais ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun autre site naturel remarquable de type ZNIEFF. Cependant, le relevé floristique a montré l'absence d'habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et naturels les plus proches. Par ailleurs, l'emprise du projet est composée pour l'essentiel de milieux anthropisés et donc non favorables à la faune et la flore d'intérêt. Par ailleurs, les bassins prévus seront étanches, et les eaux usées transiteront par des canalisations enterrées avant acheminement vers la station de pompage et traitement au sein de la STEP de la Teste-de-Buch. De plus, les eaux pluviales des voiries seront gérées au sein de dispositifs adaptés de rétention/infiltration (noues). Les incidences sur le milieu hydraulique superficiel sont donc maîtrisées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques (5) - Carte des zones humides (5) - Carte montrant l'évolution de l'implantation des bassins en fonction des zones humides (5) - Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Arcachon

le,

22/12/17

Signature

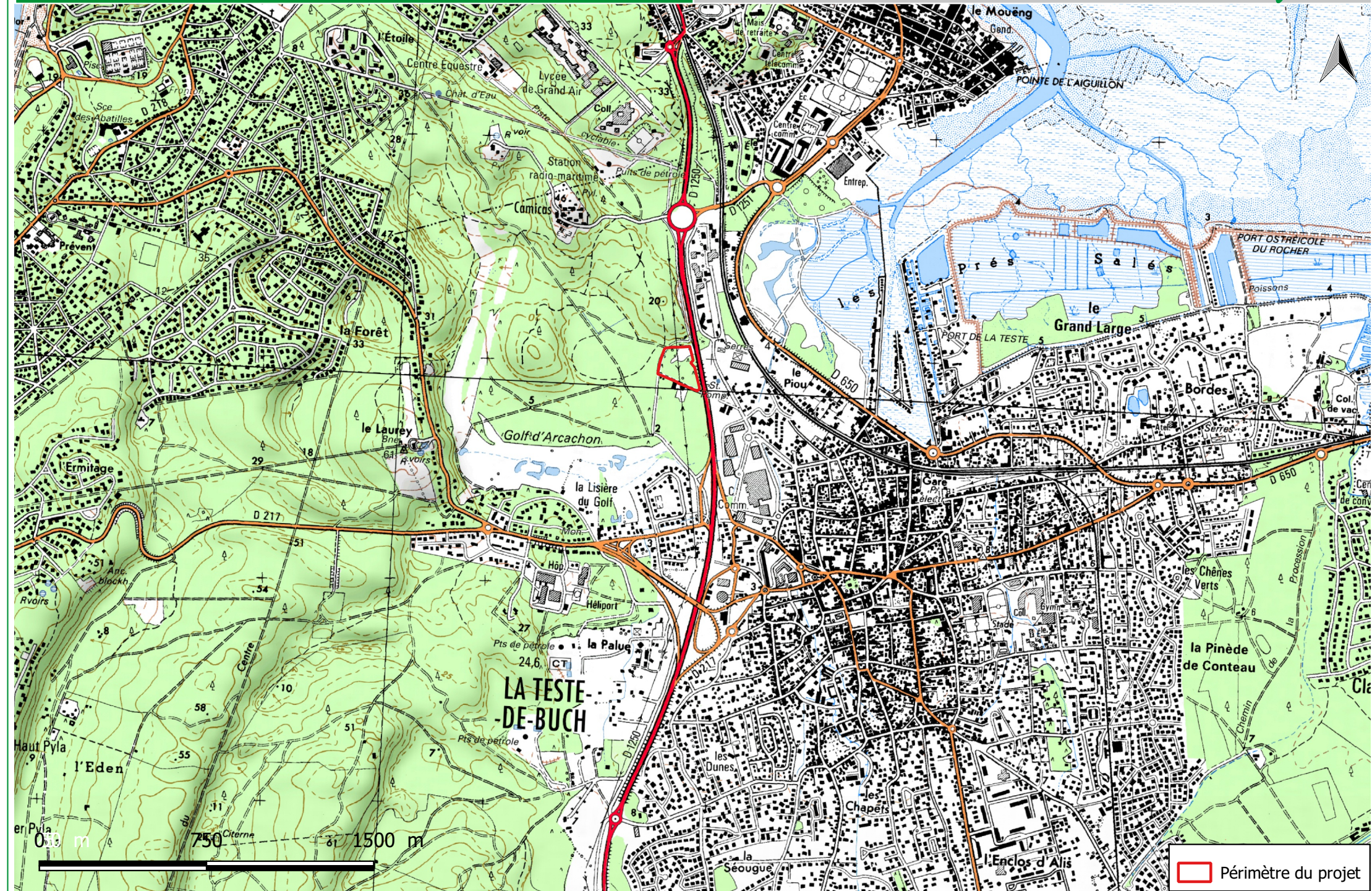
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Situation géographique

Projet de construction d'un bassin
de rétention des eaux usées
Commune de la TESTE-DE-BUCH (33)

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 19/12/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement





Localisation des prises de vue

Projet d'aménagement
Commune de LA TESTE DE BUCH (33)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 04/12/2017

EnVolis
Ingénierie - Environnement



 Périmètre du projet
 Fossés temporaires

PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 04 décembre 2017

- Milieu 1 : Prairie à Jonc acutiflore x Prairie de plaine médio-européenne → code CB : 37.22 x 38.22



- Milieu 2 : Prairie à Jonc acutiflore x Phragmitaie → code CB : 37.22 x 53.11



- Milieu 3 : Prairie de plaine médio-européenne → code CB : 38.22



- Milieu 4 : Prairie de plaine médio-européenne x Phragmitaie → code CB : 38.22 x 53.11



- Milieu 5 : Prairie de plaine médio-européenne x Formation spontanée de Robinier → code CB : 38.22 x 83.324



- Milieu 6 : Friche → code CB : 87.1



- Milieu 7 : Friche nitrophile → code CB : 87.1



- Milieu 8 : Fossés temporaires → code CB : 89.22



- Milieu 9 : Phragmitaie x Roncier → code CB : 53.11 x 31.831



Vue sur la D 1250 en direction du Sud



Vue sur la D 1250 en direction du Nord



Vue sur le boisement à l'Ouest



Vue sur le chemin des prés tremblants en direction du Sud



Vue du site d'étude à partir du chemin des prés tremblants



Vue sur la propriété contiguë



Vue sur la prairie humide au sud du projet

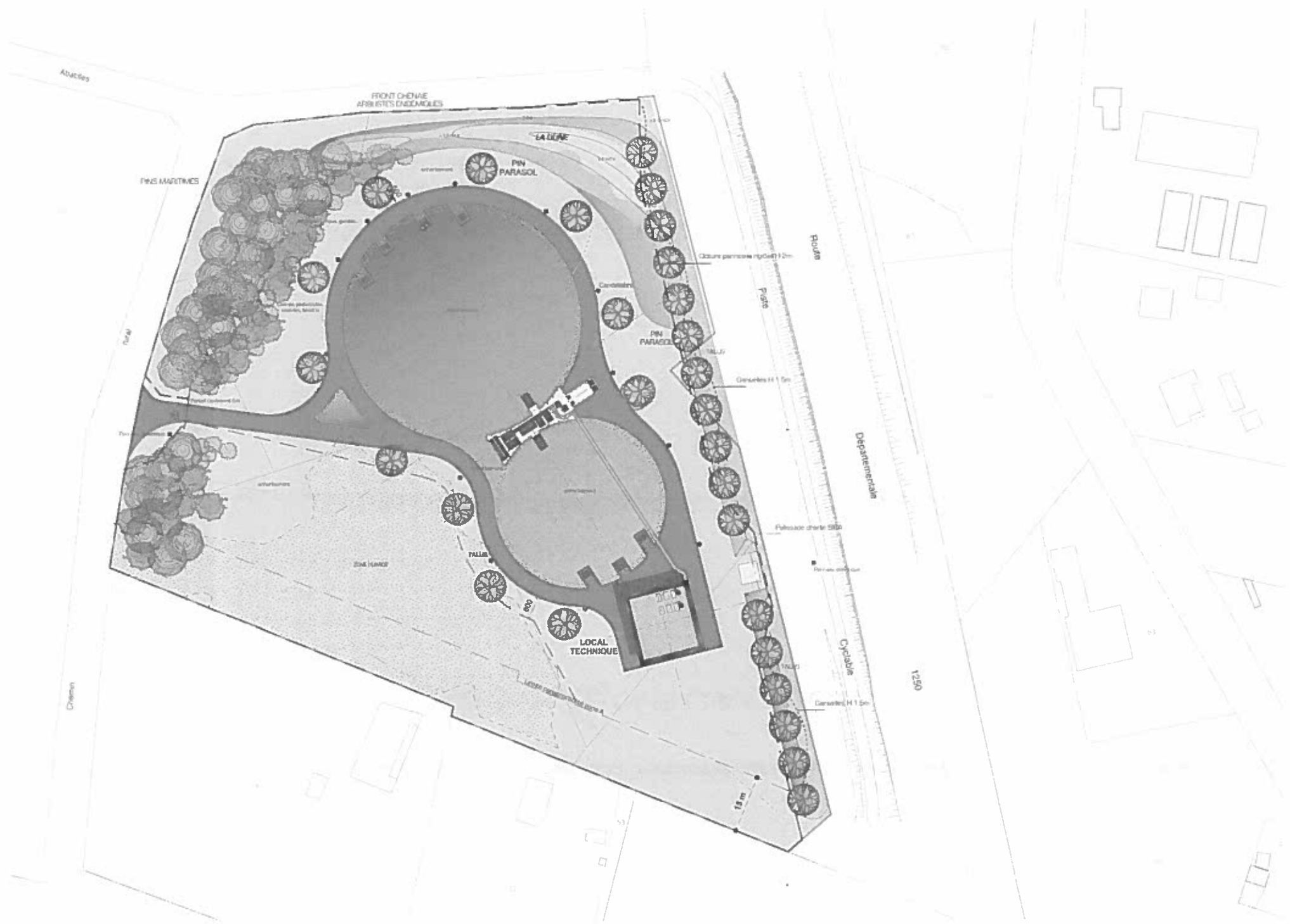


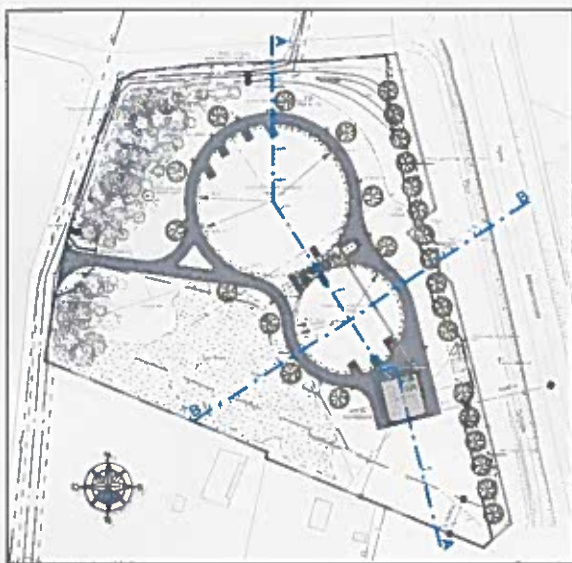
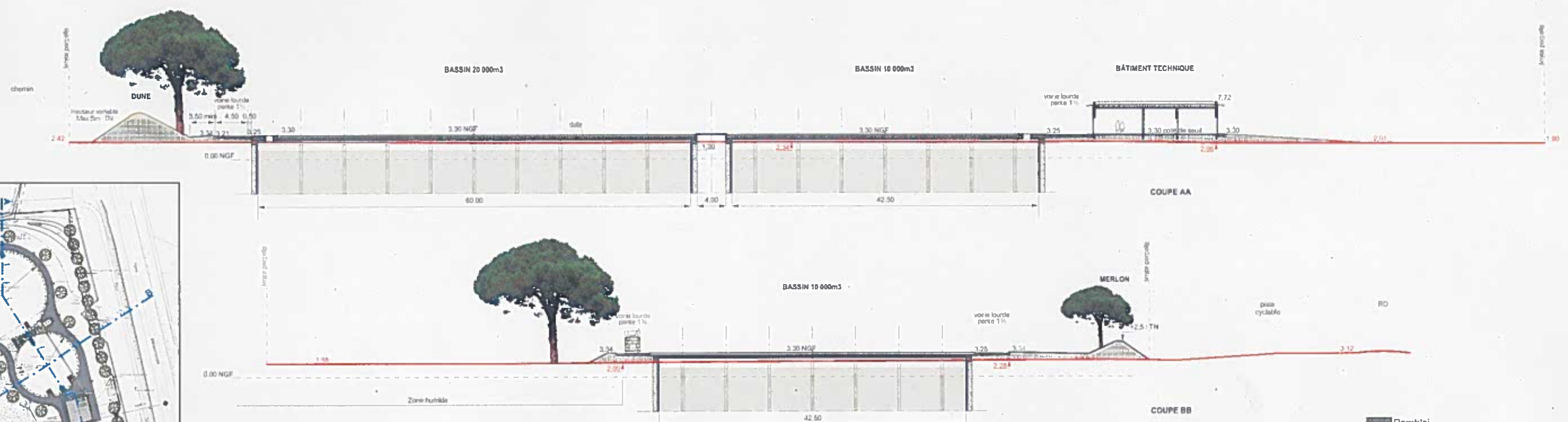
Vue sur la Chênaie au Sud du projet



Vue sur la Saulaie au Sud du projet







- Remblai
- Terre végétale
- Sable dunaire
- Terrain naturel

BASSIN D'ARCACHON

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE SÉCURITÉ DÉNOMMÉ "LAGRUA"			
N°	COUPES EN LONG		
Date	Projet APD	Date 2008	Page 1/1

Note de précisions

*Projet de construction de deux bassins de sécurité sur le système
d'assainissement des eaux usées
LA TESTE DE BUCH (33)
porté par le SIBA*

1. Présentation du projet

Localisation du projet :

Le projet est sis sur la commune de LA TESTE DE BUCH, à près de 50 km au sud-ouest de BORDEAUX-METROPOLE dans le département de la Gironde (33).

L'emplacement du projet est positionné au lieu-dit « Lagrua » attenant à l'ouest à la route départementale 1250 à près d'un km du centre bourg de la commune.

Au titre du projet, les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : Section FG n° 48, 49, 50 et 54.

Objectif du projet :

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) projette la construction de deux bassins répondant à une demande de sécurisation du système d'assainissement des eaux usées liés à la station d'épuration de La Teste De Buch qui traite les eaux usées des communes de La Teste De Buch et Arcachon. En effet, le poste de refoulement par lequel transitent ces eaux usées brutes possède un haut niveau de surveillance et d'équipements mais en cas de défaillance, il n'existe aucune solution de rétention, ce qui ne laisse que très peu de temps d'intervention (2 à 3 heures) avant un déversement direct dans le milieu naturel de l'ordre de 12 000m³ d'effluents par jour.

L'emprise du site est de 24 417 m² dont les caractéristiques des aménagements projetés sont les suivantes (cf. Plan d'implantation) :

- 2 bassins de sécurité : le premier d'une emprise de 1 420 m² (volume de 10 000 m³) et le second de 2 830 m² (volume de 20 000m³),
- Un local technique de 255m².

Descriptions techniques du projet :

Le programme fonctionnel détaillé est joint à cette note de synthèse. Il précise notamment le contexte technique du projet.

Les travaux consistent principalement à la réalisation des étapes suivantes (Cf. Mémoire technique ci-joint) :

- Création des deux bassins :
 - ✓ Installation de la paroi moulée de 62 cm d'épaisseur sur 18m de profondeur ;
 - ✓ Installation des micropieux et des tirants ;
 - ✓ Opérations permettant d'étancher latéralement les bassins ainsi que le fond. Un bouchon sera ainsi injecté en fond de bassins sur 1,5m d'épaisseur ;

- ✓ Excavation de la terre dans chacun des deux futurs bassins pour un volume inférieur à 200 000 m³ ;
- ✓ Opération de finitions des bassins ;
- ✓ Fermeture de ces bassins par l'installation de dalles bétonnées ;
- Installation des réseaux secs et humides et raccordement ;
- Création des voiries ;
- Installations de deux dessableurs ;
- Construction du bâtiment technique dans lequel sera disposée l'armoire électrique, le transformateur, le groupe électrogène, le bureau-atelier ainsi que les dispositifs de désodorisation ;
- Aménagement paysager du site : plantation de végétaux et enherbement des deux bassins.

Contexte réglementaire :

Dossiers environnementaux réglementaires	Rubrique (s)	Nature des opérations	Volume, surface
Examen au cas par cas	47	Défrichage sur l'emprise du projet	24 417 m ²
Dossier de demande d'autorisation de défrichage		Défrichage sur l'emprise du projet	24 417 m ²
Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau	2.1.5.0 (Déclaration)	Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface du projet étant supérieure à 1 ha	Périmètre du projet = 2,4ha
Evaluation des Incidences Natura 2000		Projet inscrit dans le site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste de Buch »	Emprise du projet de 2,4ha

La totalité de l'emprise des parcelles concernées par le projet, soit une surface de 24 417 m², est soumise à une demande d'autorisation de défrichement. Pour cela, une demande d'autorisation de défrichement sera transmise à la DDTM Service Forêt à la suite de l'instruction de ce dossier d'examen au cas par cas. Le dossier Loi sur l'eau comprenant l'évaluation des Incidences Natura 2000 sera déposé concomitamment à la demande de défrichement.

Argumentation sur la localisation du projet :

Ces **deux ouvrages de sécurité** doivent nécessairement être installés sur ces parcelles étant donné qu'il est **hydrauliquement impossible de les réaliser sur un autre secteur**.

Depuis 2013, des travaux préparatoires à cette réalisation ont été effectués :

- Construction de la canalisation d'amenée des eaux usées d'Arcachon le long de cette parcelle (DN1000mm)
- Construction d'un ouvrage de jonction dit de répartition en bordure de cette parcelle pour réceptionner les eaux usées d'Arcachon et de la Teste et pour gérer leur direction soit vers le poste de pompage existant (situé de l'autre côté de la voie rapide) soit vers le futur bassin de sécurité.
- Travaux de traversée de la voie rapide pour toutes les canalisations d'amenée et de retour

Il est capital pour assurer la sécurité du transit que les opérations de sécurité n'aient pas recours à du pompage, d'où l'emplacement des bassins.

Fonctionnement du site :

Le site sera exploité et télégéré dans le cadre du contrat de délégation du service public d'assainissement des eaux usées du Bassin d'Arcachon.

Il est à noter que les bassins ont vocation à être vides pour préserver leur capacité et ils ne seront mobilisés qu'en cas de besoin (sécurité, travaux sur le réseau, etc..).

2. Occupation du sol et synthèse de l'expertise écologique

Le projet de création des deux bassins est accessible via le chemin des prés tremblants le longeant à l'ouest.

Les parcelles prospectées sont occupées par des habitats de type ouverts qui font suite à un remaniement du terrain via la coupe du boisement anciennement existant.

Actuellement, le site renferme les habitats suivants (Cf. cartographie des habitats) :

- Une prairie de plaine médio-européenne sur une large partie du site au nord dont l'état de conservation peut être classé de moyen étant donné la présence d'espèces exogènes invasives telles que la vergerette du Canada (*Solidago canadensis*) et la sporobole tenace (*Sporobolus fertilis*) ainsi que par le fait que le recouvrement de la strate herbacée n'est pas total. Ce milieu est essentiellement constitué de graminées comme l'avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), le dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), etc,...
- Une prairie de plaine médio-européenne associée à une phragmitaie.
- Une prairie de plaine médio-européenne associée à une formation de robinier : ce milieu est en cours de colonisation par le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce envahissante.
- Une prairie à jonc acutiflore associée à une prairie de plaine médio-européenne.

- Une prairie à jonc acutiflore associée à une phragmitaie : ce milieu hygrophile est d'un intérêt pour la faune et la flore.
- De friches renfermant des espèces envahissantes : vergerette du Canada, robinier faux-acacia, raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), etc,...

Ainsi, ces milieux investigués dans l'emprise du projet représentent des **enjeux faibles à moyens du fait de la présence et du développement d'espèces invasives et de l'anthropisation de ces habitats.**

Aucune espèce protégée n'a été recensée au cours de l'investigation de terrain menée en décembre 2017. Pour autant, la période d'inventaire n'est pas propice à l'observation de l'ensemble des taxons. Les espèces faunistiques recensées représentent des enjeux limités (espèces communes).

Sur ce terrain, près de **4 320m² de zones humides** ont été recensées en partie sud-ouest du site via le critère pédologique et floristique (Cf. cartographie des zones humides).

Le projet est inscrit au sein du site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste de Buch » (code : FR7200702). Le relevé floristique a montré l'absence d'habitats ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000. Toutes les mesures seront prises par le porteur de projet en phase chantier et d'exploitation afin de ne pas impacter ce site Natura 2000. **Le projet n'aura donc aucun impact significatif sur l'état de conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné.**

Ainsi, l'enjeu principal de ce site est lié à la présence de la zone humide correspondant à l'habitat **prairie à jonc acutiflore associée à une phragmitaie.**

3. Mesures ERC : Evitement – Réduction - Compensation

Les mesures de limitations ERC prises par le pétitionnaire sont détaillées ci-après.

Mesures liées à l'hydrogéologie :

Absence de rabattement de nappe continu : en effet la technique de création des bassins retenue consiste à imperméabiliser les parois des futurs bassins avant d'effectuer les actions d'excavations des terres. Ainsi, seule l'eau enfermée dans ces parois moulées sera à évacuer vers l'extérieur mais ces bassins ne se rempliront pas d'eau lors des travaux. Pour l'évacuation de ces eaux, il est prévu un rejet des eaux emprisonnées dans ces bassins vers le milieu attenant topographiquement plus bas. Ces eaux seront infiltrées au droit de ces sols sableux.

Mesures liées au réseau hydrographique :

- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées des voiries et du bâtiment technique seront gérées respectivement au sein d'un réseau de noues de faible profondeur et de tranchées de rétention/infiltration. Ainsi, aucun rejet des eaux pluviales vers le réseau hydrographique superficiel n'aura lieu.
- Les fossés attenant au projet seront conservés en l'état et aucun franchissement de ces derniers ne sera créé.

Mesures liées aux zones humides :

- Effort d'évitement important mené par le SIBA pour la conservation des zones humides au droit de l'emprise du projet. Pour se faire, le projet a dû être entièrement revu entraînant des modifications importantes et complexes d'un point de vue technique du fait des nombreuses contraintes existantes. C'est ainsi près de **3 880 m² de zones humides (soit près de 89,4%)** qui ont été évitées via le remaniement complet du plan de composition du projet, la zone humide détruite étant de près de 460 m² et représentant seulement 10,6% de cette zone humide totale.
- Afin d'assurer la pérennité des zones humides en phases chantier et d'exploitation, il est prévu d'installer avant le démarrage des travaux, une clôture de protection délimitant la zone humide à conserver. Cette clôture est une mesure permettant d'éviter le passage d'engins et de personnes et donc la dégradation de ces milieux hygrophiles. Par ailleurs, des panneaux informatifs seront disposés aux abords directs de ce secteur à préserver afin de signifier aux personnes travaillant sur site l'intérêt de cette zone clôturée.



Figure 1 : Clôture chantier (Source : ENVOLIS)

- Il est également à noter que la mise en œuvre des travaux et le fonctionnement en phase d'exploitation des bassins ne remettra pas en cause la conservation de cette zone humide étant donné que le niveau de nappe sera conservé en l'état. En effet, la technique utilisée pour la création des bassins ne nécessite pas de rabattement de nappe. Seules les eaux retenues dans les bassins imperméabilisées (caissons étanches) seront pompées et rejetées mais une fois vidées, aucune eau de nappe ne sera prélevée et donc aucune modification du fonctionnement hydrogéologique au droit de cette zone humide n'aura lieu.
- Par ailleurs, pour ce qui a trait à l'intérêt écologique de cette zone humide conservée, il est prévu de mener un entretien régulier par fauchage afin de maintenir cet habitat en milieu ouvert, favorable à la diversité et à la pérennité des habitats recensés.
- Aucune terre excavée ne sera stockée au droit de la zone humide conservée.
- Interdiction de déverser des substances nocives et/ou polluantes au droit des zones humides.

Mesures écologiques (faune – flore) :

- Mise en défens en phase chantier des zones boisées à l'ouest classées en Natura 2000 via l'installation de rubalises sur le linéaire de la zone de travaux.

- Les travaux de défrichement (nettoyage des strates herbacées et arbustives) seront menés en période la moins impactante pour la faune c'est-à-dire hors période de reproduction des espèces : de début septembre à fin février.
- Le nettoyage de la végétation au droit des futures zones à aménager sera réalisé de manière à laisser à la faune la possibilité de fuir vers les milieux environnants, c'est-à-dire selon une progression allant de la route départementale (est) vers les milieux boisés à l'ouest du site.
- Maintien d'un corridor écologique est/ouest assurant la conservation d'une partie de la végétation et le transit des espèces faunistiques vers les boisements inscrits en site Natura 2000 attenants à l'ouest.
- La palette végétale retenue pour la plantation des arbres/arbustes et strate herbacée ne comportera aucune espèce exogène invasive. Ainsi, il sera préféré des végétaux rustiques, locaux et à faible distance de provenance dans un objectif de créer des milieux diversifiés favorables à la faune et d'assurer des niches écologiques variées.
- Le maintien d'espaces verts au sein de l'emprise du projet via la mise en œuvre de mesures paysagères permet d'assurer le bon accomplissement des cycles biologiques des espèces faunistiques et ne remet pas en cause leur état de conservation.
- Volonté d'atteindre une biodiversité positive via la réutilisation de graines en place.
- Interdiction de déverser des produits polluants à même le sol et d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Vérification de l'état des engins de chantier pour éviter toute pollution par les hydrocarbures.
- S'assurer de l'absence d'apport d'espèces invasives floristiques dans l'emprise de la zone chantier via le transport de matériaux contenant des semences d'espèces exogènes invasives. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux terres réutilisées dans le cadre de l'aménagement paysager afin de s'assurer qu'elles ne renferment pas de semences d'espèces invasives.
- Une compensation forestière relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement.

Mesures paysagères :

- Dans une démarche d'intégration paysagère des bassins et du bâtiment technique dans l'environnement existant, une étude paysagère a été menée et est fournie ci-après (Mémoire architecture et paysage + coupes en long). Ce volet paysager prévoit la création d'un merlon végétalisé le long de la route départementale d'une hauteur de 2,5 m et d'une largeur de 8m permettant de limiter la perception visuelle des aménagements par les automobilistes et les cyclistes. Il est également envisagé de créer une dune au nord-ouest en partie recouverte de sable dunaire sur la partie haute et enherbée en pied. Des ganivelles de 1,5m viendront compléter cet aménagement paysager sur le haut du merlon. Les bassins seront plantés d'herbe rustique et des pins parasols seront plantés sur les accotements de la voirie. En partie ouest du site un bosquet sera créé via la plantation de nombreux sujets arborés d'essences locales composés de feuillus et de résineux afin d'agrémenter le site et de créer un écran végétal.

- Les terres excavées seront en partie réutilisées sur site (près de 15 000 m³) pour la création des merlons et de la dune paysagère, le reste sera évacué vers des filières adaptées. Il s'agit ainsi d'une mesure de réduction dans le fait que cette réutilisation de matériaux retirés permettra de réduire la terre à évacuer et donc le nombre de transports par camions.
- Entretien des espaces verts en phase d'exploitation en proscrivant les produits phytosanitaires.
- L'ensemble des ouvrages seront enterrés (hormis le bâtiment technique et la voirie) permettant de réduire considérablement l'impact visuel.

Mesures autres :

- Les deux bassins créés seront fermés via la pose de dalles bétonnées donc non odorants du fait de l'installation de dispositifs de désodorisation au sein du bâtiment technique. Les nuisances olfactives seront donc nulles grâce à la mise en œuvre de ce système.
- La topographie du projet est quasi-équivalente à celle du site existant.

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Au titre des articles L 214 – 24 du Code de
l'Environnement et de la circulaire du 15 avril 2010



Département de la Gironde (33)

Maître d'ouvrage : SCE SIBA

Commune : LA TESTE DE BUCH



Projet de construction de bassins de
sécurité sur le système d'assainissement
des eaux usées

Janvier 2018



EnVolis
Ingénierie - Environnement

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION	2
1. Localisation du projet.....	2
2. Présentation du projet	3
<i>II.1.2. Caractéristiques des différents travaux programmés</i>	<i>3</i>
3. Présentation du site du projet	7
<i>II.3.1. Habitats et flore</i>	<i>7</i>
<i>II.3.2. Faune</i>	<i>14</i>
4. Présentation du site Natura 2000 concerné	15
<i>II.4.1. Habitats naturels présents dans le site Natura 2000 à proximité et au sein du terrain d'étude</i>	<i>18</i>
<i>II.4.2. Flore remarquable présente dans le site Natura 2000.....</i>	<i>18</i>
<i>II.4.3. Faune présente dans le site Natura2000</i>	<i>19</i>
II. ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	20
III. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES.....	22
1. Incidences sur le contexte hydrographique et hydrogéologique.....	22
<i>IV.1.1. Impacts en phase travaux.....</i>	<i>22</i>
<i>IV.1.2. Impacts en phase d'exploitation.....</i>	<i>23</i>
2. Incidences sur la flore et les habitats naturels	23
<i>IV.2.1. Incidence du projet sur les habitats</i>	<i>24</i>
3. Incidences sur la faune	27
IV. SYNTHESE	29

FIGURES

<i>Figure 1 : Situation géographique du projet.....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 2 : Photographie du fossé sud</i>	<i>12</i>
<i>Figure 3 : Evolution du plan de composition pour éviter les zones humides (à gauche : avant, à droite : après).....</i>	<i>24</i>

TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Habitats naturels présents sur le site d'étude</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Avifaune recensée sur la zone d'étude (source : ENVOLIS).....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 3 : Mammifères recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS).....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 6 : Liste des habitats d'intérêts communautaires recensés au sein du site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch» (Source : DOCOB).....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 7 : Liste des espèces floristiques d'intérêt recensées au sein du site Natura 2000 «Forêts dunaires de La Teste-de-Buch» (Source : MNHN)</i>	<i>18</i>

<i>Tableau 8 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch » (Source : MNHN).....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 9 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Forêts dunaires de La Teste-de-Buch ".....</i>	<i>21</i>
Tableau 8 : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch »	21

PLANCHES

<i>Planche 1 Situation géographique</i>	<i>5</i>
<i>Planche 2 Plan de composition du projet.....</i>	<i>6</i>
<i>Planche 3 Carte des habitats naturels</i>	<i>13</i>
<i>Planche 4 Localisation du site Natura 2000.....</i>	<i>17</i>
<i>Planche 5 Cartographie des habitats du DOCOB dressée en 2012.....</i>	<i>26</i>

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'évaluation des incidences Natura 2000 est prévue par les paragraphes 3 et 4 du chapitre 6 de la directive « habitats, faune, flore ». **L'article R. 414-23** du Code de l'Environnement ainsi que la **circulaire du 15 avril 2010** décrivent le contenu de l'évaluation des incidences Natura 2000. Celui-ci est variable en fonction de l'existence ou de l'absence d'incidence de l'activité proposée sur un site Natura 2000. L'objet de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de déterminer si l'activité envisagée portera atteinte aux objectifs de conservation des habitats naturels et espèces végétales et animales d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site concerné. La détermination d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site ne peut être envisagée qu'au cas par cas, au regard du projet d'activité.

Il s'agit dans un premier temps de **définir l'état initial des habitats, de la faune et de la flore ainsi que leur état de conservation.**

La deuxième partie consistera à **évaluer les effets directs ou indirects sur l'environnement en termes d'habitats naturels, de faune, de flore** et de leurs interrelations mais aussi en considérant le fonctionnement des écosystèmes.

Le projet en question étant inscrit dans un zonage de ce type, une évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire, dont les détails sont présentés par la suite.

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. Localisation du projet

↳ Sources : - IGN

↳ Planches: - Situation géographique

Le projet se situe dans la commune de La TESTE DE BUCH en Gironde (33), à une soixantaine de kilomètres de Bordeaux au Sud-Ouest. Le site d'étude est plus précisément localisé au Nord-Ouest du centre-bourg de la commune, à proximité du golf d'Arcachon, accolé à la D 1250 (voir *Planche situation graphique*).

Les parcelles concernées sont les n° 48, 49, 50 et 54 de la section FG accessibles par le chemin des prés tremblants (Cf. *Planche Situation cadastrale*).

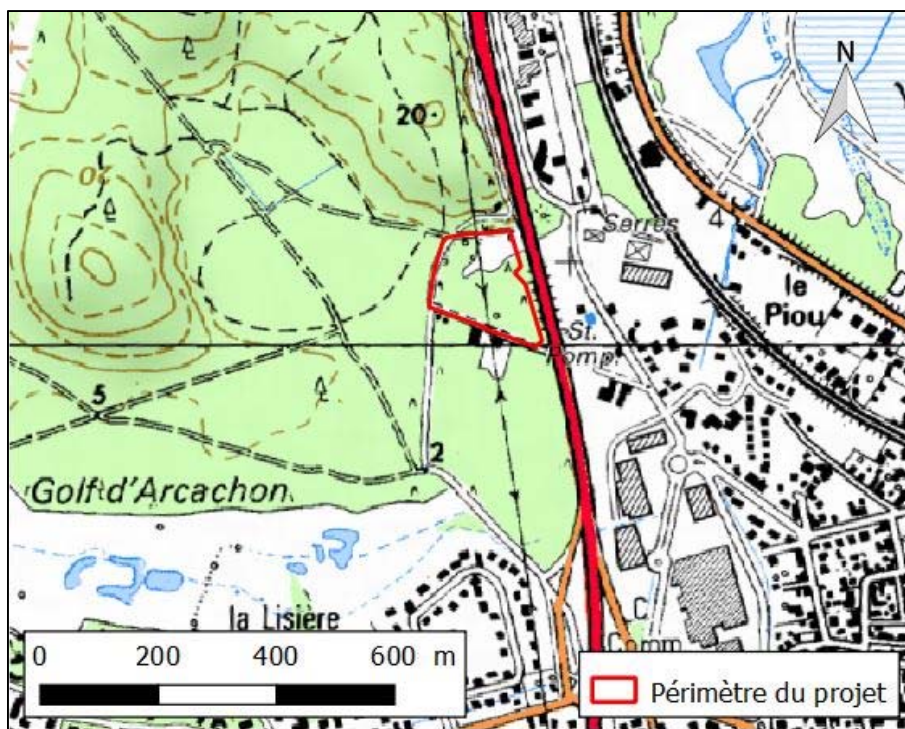


Figure 1 : Situation géographique du projet

2. Présentation du projet

- ↳ Sources : - Cabinet en ingénierie géotechnique et géologique ALIOS
- ↳ Planches: - Plan de composition du cabinet Bruno JACQ Architecte

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) prévoit la construction de deux bassins de sécurité sur le système d'assainissement des eaux usées, ainsi que d'un local technique. Les surfaces au sol des deux bassins sont de 1 420 m² et 2 830 m² et celle du local technique est de 255 m². Au total l'emprise cadastrale du projet atteint 24 417 m².

Cette construction répond à une demande de sécurisation du système d'assainissement du Bassin d'Arcachon. En effet, un seul poste de refoulement est actuellement présent sur ce réseau par lequel transite 12 000 m³ d'effluents par jour. Si un problème de nature technique ou accidentelle se produisait, le système ne pourrait être mis en sécurité que durant une courte période (4 heures). Passé ce délai, un possible débordement pourrait avoir lieu avec des conséquences importantes sanitaire, écologique et économique.

II.1.2. Caractéristiques des différents travaux programmés

Les travaux prévus répondent à une demande de sécurisation du système d'assainissement actuellement en place. En effet, ces deux bassins ont pour objectif d'assurer une rétention temporaire sécuritaire des effluents afin d'éviter tout débordement en cas d'interventions préventives ou curatives sur la station de pompage « Lagrua », sur le collecteur menant à la station d'épuration de La Teste de Buch ou sur la station directement. Les eaux usées seront ainsi stockées dans ces bassins en amont de la station de pompage.

❖ **Défrichage préalable à la création des bassins**

La partie du site potentiellement aménagée est actuellement occupée par une prairie de fauche anciennement boisée (Cf. Cartographie des habitats naturels). La mise en place des bassins nécessite donc une demande d'autorisation de défrichage. Il est à noter qu'il s'agit actuellement d'un terrain à vocation agricole (PLU).

Ce défrichage suivra l'étape suivante : Nettoyage des strates herbacée et arbustive.

Le défrichage aura lieu en dehors de la période de nidification de l'avifaune commune, il est prévu en février.

❖ **Phase de travaux :**

- Phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives.
- Création des deux bassins :
 - ✓ Installation de la paroi moulée de 62 cm d'épaisseur sur 18m de profondeur ;
 - ✓ Installation des micropieux et des tirants ;
 - ✓ Opérations permettant d'étancher latéralement les bassins ainsi que le fond. Un bouchon sera ainsi injecté en fond de bassins sur 1,5m d'épaisseur ;
 - ✓ Excavation de la terre dans chacun des deux futurs bassins pour un volume inférieur à 200 000 m³ ;
 - ✓ Opération de finitions des bassins ;
 - ✓ Fermeture de ces bassins par l'installation de dalles bétonnées ;
- Installation des réseaux secs et humides et raccordement ;
- Création des voiries ;
- Installations de deux dessableurs ;
- Construction du bâtiment technique dans lequel sera disposée l'armoire électrique, le transformateur, le groupe électrogène, le bureau-atelier ainsi que les dispositifs de désodorisation ;
- Aménagement paysager du site : plantation de végétaux et enherbement des deux bassins.

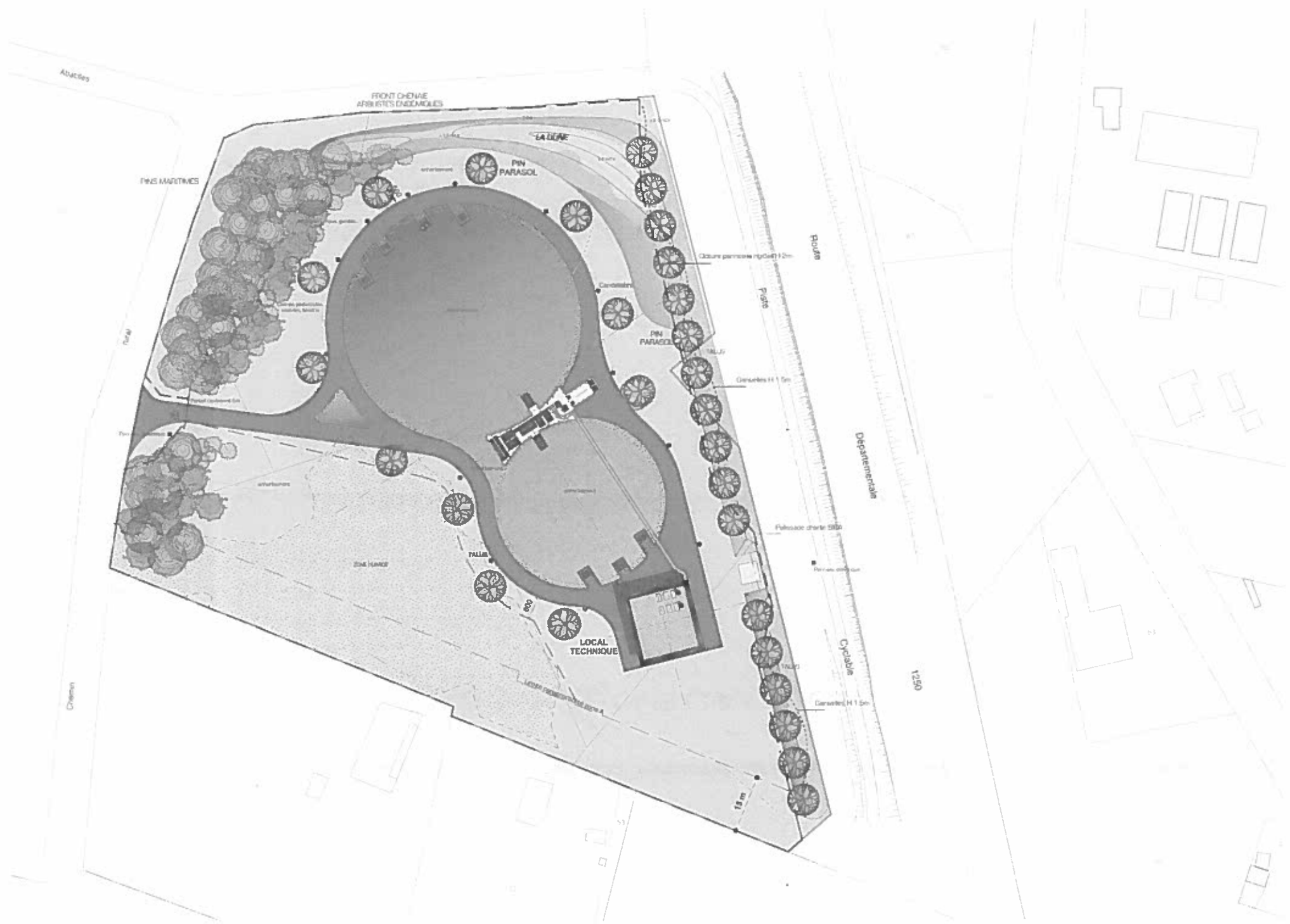
❖ **Phase exploitation :**

En phase d'exploitation, ces deux bassins ont pour objectif d'assurer une rétention temporaire sécuritaire des effluents afin d'éviter tout débordement. Ils ne fonctionneront donc qu'en cas d'interventions préventives ou curatives sur la station de pompage "Lagrua", sur le collecteur menant à la station d'épuration de la Teste de Buch ou sur la station directement. Les eaux usées seront ainsi stockées dans ces bassins en amont de la station de pompage.

Le destockage ainsi que le lavage des bassins après utilisation sont des opérations automatiques. Le site sera inclus dans le périmètre affermé du contrat de délégation du service public de l'assainissement des eaux usées du Bassin d'Arcachon. Ainsi, un entretien régulier des installations sera mené.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées (de type voiries et toiture du bâtiment technique), au vu des caractéristiques des terrains, seront recueillies au sein de dispositifs de rétention suffisamment dimensionnées puis infiltrées dans le substrat perméable.

Ainsi, les eaux pluviales issues du ruissellement sur la voirie seront gérées au sein de noues de rétention/infiltration et celles issues du ruissellement sur la toiture du bâtiment technique seront gérées via la mise en œuvre de tranchées de rétention/infiltration.



3. Présentation du site du projet

Le site étudié a été localisé précédemment. Afin de réaliser cette évaluation des incidences Natura 2000, l'étude a été menée sur le périmètre du projet afin d'appréhender le contexte global de la végétation et de la faune.

Date de l'inventaire	Taxon concerné
4 décembre 2017	Habitats floristiques Avifaune Mammifères (hors chiroptères)

Les abords du périmètre sont majoritairement composés de boisements de Chênes pédonculés de Pins maritimes, tantôt en boisement pur tantôt en mélange. A proximité immédiate du terrain, au Sud, on retrouve une propriété privée présentant un jardin composé de prairie humide et de friche.

Les habitats, la faune et la flore décrits ci-après ont été recensés au sein de cette zone d'étude.

II.3.1. Habitats et flore

Selon la typologie Corine Biotope, le type de végétation présent sur le terrain appartient aux milieux suivants :

Tableau 1 : Habitats naturels présents sur le site d'étude


N°	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
Périmètre d'étude strict				
1	Prairie à Jonc acutiflore x Prairie de plaine médio-européenne	37.22 x 38.22	/	NON
2	Prairie à Jonc acutiflore x Phragmitaie	37.22 x 53.11	/	OUI
3	Prairie de plaine médio-européenne	38.22	/	NON
4	Prairie de plaine médio-européenne x Phragmitaie	38.22 x 53.11	/	NON
5	Prairie de plaine médio-européenne x Formation spontanée de Robinier	38.22 x 83.324	/	NON
6	Friche	87.1	/	NON
7	Friche nitrophile	87.1	/	NON
8	Fossés temporaires	89.22	/	NON

L'ensemble des habitats listés dans le tableau précédent sont détaillés par la suite. Les habitats qui figurent en bleu sur ce tableau sont considérés comme habitats humides.

➤ **Prairie à Jonc acutiflore x Prairie de plaine médio-européenne**

	Prairie à Jonc acutiflore x Prairie de plaine médio-européenne	Code CB : 37.22 x 38.22 Code N2000 : - Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	<p>Cet habitat qui s'étend sur une surface relativement faible, se situe à l'angle sud-est du terrain.</p>	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
<p>Cette prairie mésohygrophile consiste en une zone transitoire, associant deux habitats herbacés denses se trouvant à proximité. Elle est donc dominée par les espèces que l'on retrouve dans les milieux contigus comme l'Avoine élevée et le Dactyle aggloméré typiques des prairies de fauche ; et les Joncs acutiflore et diffus caractéristiques des prairies humides à joncs.</p>		

➤ **Prairie à Jonc acutiflore x Phragmitaie**

	Prairie à Jonc acutiflore x Phragmitaie	Code CB : 37.22 x 53.11 Code N2000 : - Zone humide : OUI
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	<p>Cette prairie humide couplée à une jeune roselière occupe une surface importante de la zone d'étude au sud, sud-ouest.</p>	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
<p>La formation exclusivement herbacée est très dense et uniforme et se compose en grande majorité de Joncs (acutiflore et diffus) et est piquetée par de nombreux jeunes plants de Roseau commun, provenant sûrement de la Phragmitaie longeant le fossé Est.</p>		

➤ Prairie de plaine médio-européenne

Prairie de plaine médio-européenne		Code CB : 38.22
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
L'habitat suivant occupe une grande partie de la parcelle et se retrouve donc sur plus de la moitié du site d'étude.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Cette prairie est percée de plusieurs patches sableux. Elle se caractérise par un tapis de graminées assez diversifié dans lequel on retrouve l'Avoine élevée, le Dactyle aggloméré, la Flouve odorante ou encore la Fétuque rouge. Elle est également jonchée, tout comme l'habitat précédent, de nombreuses pousses de Roseau commun.		

➤ Prairie de plaine médio-européenne x Phragmitaie

Prairie de plaine médio-européenne x Phragmitaie		Code CB : 38.22 x 53.11
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
Cet habitat occupe une fine bande tout autour de la prairie à Juncs.		
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Cette formation herbacée est proche de l'habitat décrit précédemment mais montre une densité plus élevée de Roseau commun, ce qui marque la transition du milieu hygrophile vers un milieu plus mésophile. Son cortège graminéen est également moins diversifié et montre une forte dominance de l'Avoine élevée.		


➤ Prairie de plaine médio-européenne x Formation spontanée de Robinier

Prairie de plaine médio-européenne x Formation spontanée de Robinier		Code CB : 38.22 x 83.324
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	<p>Cette formation se retrouve en deux zones assez grandes du site à l'Ouest et à l'Est du périmètre d'étude.</p>	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
<p>On retrouve dans cet habitat un étage arbustif relativement bas, sur près d'un quart de sa surface, composé de jeunes Robiniers. Tandis qu'à la strate herbacée, on a toujours la prairie de fauche typique des trois quarts de la parcelle.</p>		

➤ Friche

Friche		Code CB : 87.1
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	<p>Cette friche occupe toute une bande le long du chemin, à l'Est du site.</p>	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
<p>Cet habitat relativement ras à cette période, est percé de plusieurs patchs sableux. Le cortège herbacé qui le compose, s'articule principalement autour du Chiendent rampant, de l'Achillée millefeuille ou encore de l'Avoine élevée.</p>		

➤ Friche nitrophile

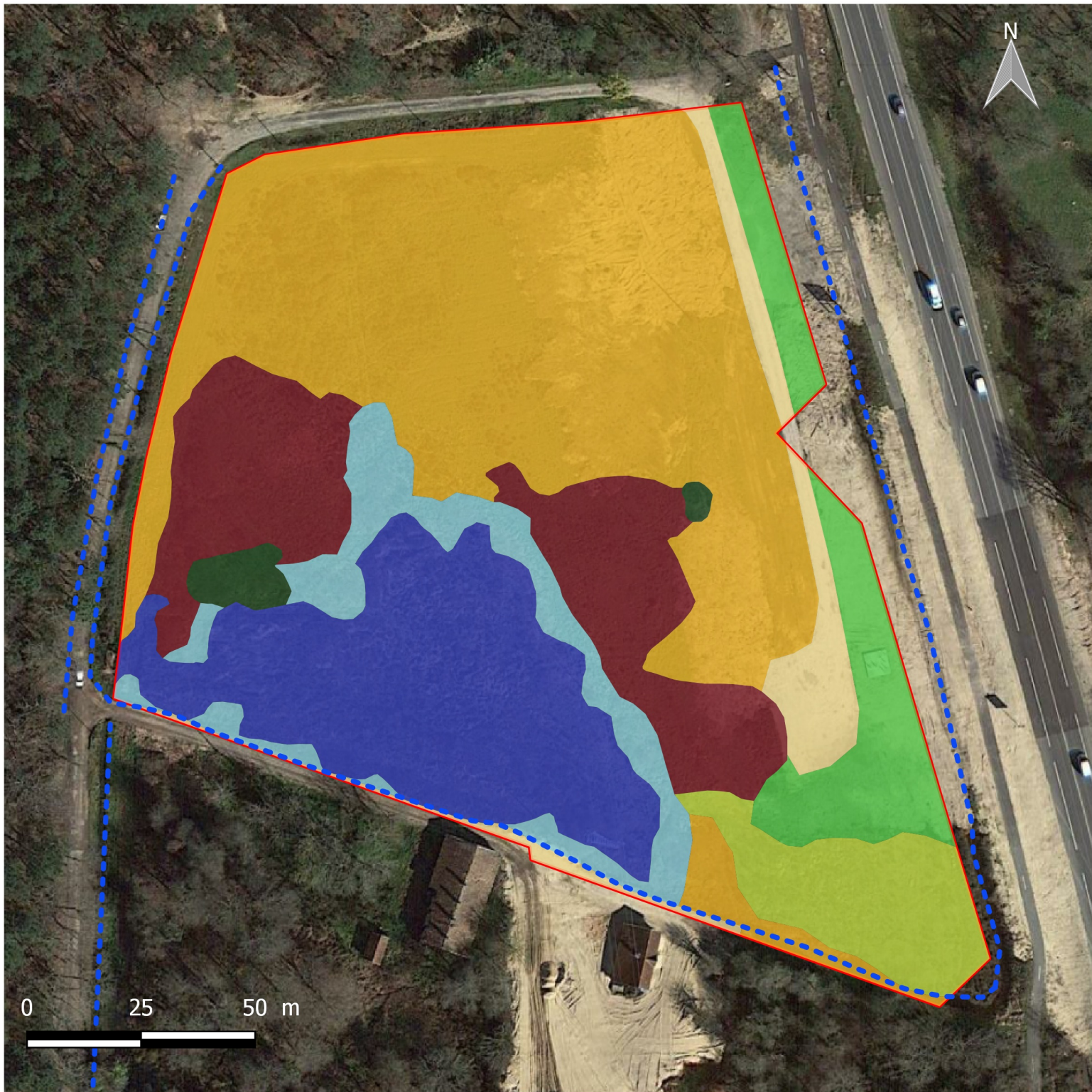
Friche nitrophile		Code CB : 87.1
		Code N2000 : -
		Zone humide : NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	Cet habitat n'est présent que de manière anecdotique sur le terrain, étant donné qu'il se retrouve sur deux patches de taille très réduite.	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Cette friche, beaucoup plus homogène que la précédente, ne se compose presque exclusivement que d'Ortie dioïque montrant ainsi la richesse potentielle en nitrates de ces zones. Cette formation dense est piquetée de quelques Robiniers et Raisins d'Amérique.		

➤ Fossés temporaires

Plusieurs fossés longent le site du projet, à l'Ouest, au sud et à l'Est. Ceux-ci sont globalement peu végétalisés, excepté le fossé à l'Est qui comprend une Roselière et un Roncier.



Figure 2 : Photographie du fossé sud



 Périmètre du projet

Habitats (Code CORINE BIOTOPES)


 Chemin


 37.22 x 38.22 Prairie à Jonc acutiflore x Prairie de plaine médio-européenne

 37.22 x 53.11 Prairie à Jonc acutiflore x Phragmitaie


 38.22 Prairie de plaine médio-européenne

 38.22 x 53.11 Prairie de plaine médio-européenne x Phragmitaie

 38.22 x 83.324 Prairie de plaine médio-européenne x Formation spontanée de Robinier

 87.1 Friche

 87.1 Friche nitrophile

 89.22 Fossés temporaires

II.3.2. Faune

Le terrain d'étude est composé de plusieurs habitats naturels listés précédemment. Ces derniers sont favorables à la présence d'espèces faunistiques. L'investigation de terrain menée le 4 décembre 2017 a permis de recenser les espèces suivantes.

❖ Avifaune

Le site d'étude est en grande partie herbacé, composé de prairies plus ou moins hygrophiles. Cette configuration n'est pas forcément des plus favorables pour l'avifaune, mais peut tout de même présenter un intérêt en mosaïque d'habitats, en constituant un site d'alimentation.

6 espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur le site d'étude lors de la visite de terrain. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol. Elles sont répertoriées ci-dessous :

Tableau 2 : Avifaune recensée sur la zone d'étude (source : ENVOLIS)

Oiseaux		Directive oiseaux Annexe 1	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin				
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	X	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Directive Oiseaux - Annexe I** = Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Il s'agit d'espèces communes à très communes, largement répandues sur le territoire et qui peuvent être fréquemment observées. Pour autant, elles sont quasiment toutes protégées au niveau national et figurent aux annexes II ou III de la Convention de Berne, régulant leur capture, leur détention ou leur mise à mort. Les populations concernées ne sont pas menacées d'après la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France ou la Liste rouge mondiale de l'IUCN.

❖ Mammifères

Tableau 3 : Mammifères recensées sur la zone d'étude (Source : ENVOLIS)

Mammifères		Directive Habitat-Faune- Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin				
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	/	Annexe III	/	LC

Des traces de présence de Chevreuil européen (empreintes) ont été relevées au sein de l'aire d'étude.

Ce mammifère est très fréquent sur le territoire national et ne représente pas un enjeu majeur. Par ailleurs, ces milieux qui composent les alentours du site d'étude sont notamment susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc. .

❖ Reptiles et amphibiens

Au cours des investigations de terrain, aucune espèce de reptile ou d'amphibien n'a été contactée. Ce constat est cohérent avec les périodes d'hibernation de ces taxons qui ne sont pas visibles à cette saison.

Il est à noter que le réseau de fossés temporaires encadrant le périmètre d'étude relié à la prairie humide à Jonc acutiflore x Phragmitaie représente un habitat favorable à la reproduction d'amphibiens. Le site est ainsi susceptible d'accueillir des amphibiens tels que le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ou encore le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

❖ Entomofaune

Tout comme les amphibiens et reptiles, les insectes sont peu visibles à cette saison. En effet, ils se retrouvent majoritairement à des stades larvaires, parfois aquatiques, difficiles à contacter et identifier.

Aucun insecte n'a été contacté lors de cette investigation de terrain, cependant ce type de milieu ouvert est très favorable à l'expression d'une entomofaune diversifiée. Il est donc très probable qu'à la période estivale des cortèges variés de Lépidoptères, Odonates, Hyménoptères ou encore Coléoptères trouvent des sites de reproduction et d'alimentation sur le terrain étudié.

CONCLUSION :

Aucune espèce floristique et faunistique d'intérêt communautaire n'a été recensée au sein du site d'étude lors des investigations de terrain.

4. Présentation du site Natura 2000 concerné

❖ Source : - *DOCOB Forêt Dunaires de La Teste de Buch*
- *Formulaire de données Natura 2000 (MNHN)*

Le site Natura 2000 concerné par cette évaluation des incidences est le suivant :

	Nom	Numéro	Superficie	Emprise du projet dans le site Natura 2000	Distance	Connexion
ZSC	<i>Forêts dunaires de La Teste-de-Buch</i>	FR7200702	5 333 ha	24 417 m ²	Projet inclus dans la ZSC	Connexion hydraulique directe

La réalisation des travaux s'attachera à préserver l'intégrité de ces sites remarquables et à éviter et réduire toute atteinte directe ou indirecte susceptible d'altérer la faune ou la flore de ces milieux naturels, dans le respect de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

❖ Forêts dunaires de la Teste-de-Buch :

Ce site est considéré comme un SIC (Site d'importance communautaire) depuis le 9 décembre 2016 et a par la suite été classé ZSC (Zone Spéciale de Conservation) depuis l'arrêté du 4 janvier 2017. Ce site est réglementé par la Directive « Habitats » de 1992.

La structure responsable de la gestion du site est la commune de La Teste de Buch. Ce site s'étend sur les communes de La Teste de Buch et dans une moindre mesure d'Arcachon (0,7% de la superficie totale du site).

Cette zone spéciale de Conservation concerne des boisements d'intérêt communautaire (plus de 90%) et des milieux ouverts arrière dunaires.

Les habitats d'intérêt communautaire prioritaire présents au sein de la ZSC sont les suivants :

- **Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) (10 ha)**
- **Dunes fixées décalcifiées atlantiques (*Calluno-Ulicetea*) (2,67 ha)**
- **Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (5 027 ha)**
- **Landes sèches européennes (0,53 ha)**
- **Vielles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (9 ha)**

Ce site Natura 2000 représente donc un vaste système de dunes anciennes boisées.

Ainsi, les enjeux écologiques principaux concernent les forêts mixtes (60%) et de résineux (35%) situées sur les dunes. Ce boisement est d'autant plus important qu'il possède un statut particulier de forêt privée usagère, qui a favorisé les classes d'âge anciennes et limité l'intensification sylvicole.

De plus, le site héberge également une faune d'intérêt, avec notamment le Damier de la Succise, l'Agrion de Mercure, le Lucane cerf-volant ou encore le Grand Capricorne.

L'emprise des travaux planifiés au sein du projet s'inscrit en totalité dans ce site Natura 2000, pour une surface cadastrale de 24 417 m².

Les habitats concernés se trouvent être des prairies hygrophile et mésophile qui caractérisent le terrain du projet.

La localisation du projet au regard du site Natura 2000 des « Forêts dunaires de La Teste de Buch » est présentée sur la planche suivante.

Cartographie de la localisation du site Natura 2000

Projet d'aménagement
Commune de LA TESTE DE BUCH (33)
SIBA

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 08/01/2017

EnVolis
Ingénierie - Environnement





Forêts dunaires de La Teste de Buch

Bassin d'Arcachon - Cap Ferret

es de La Teste de Buch

0 250 500 m

Forêts dunaires de La Teste de Buch

-  Périmètre du projet
-  Périmètre de la Directive Habitats

II.4.1. Habitats naturels présents dans le site Natura 2000 à proximité et au sein du terrain d'étude

❖ Forêts dunaires de La Teste-de-Buch:

D'après le document d'Objectifs du DOCOB du site Natura, la ZSC renferme les habitats d'Intérêt Communautaire listés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Liste des habitats d'intérêts communautaires recensés au sein du site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch» (Source : DOCOB)

Habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Surface (ha)
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180	566
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	2180-2	149
Arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé	2180-4	4054
Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires	2180-5	256
Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5/2150*	10
Chênaies pédonculées à Molinie bleue	9190-1	9
Ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse	91D0*	<1

* habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Ces habitats d'intérêt communautaire justifient la désignation de cette zone réglementée en site Natura 2000.

II.4.2. Flore remarquable présente dans le site Natura 2000

❖ Forêts dunaires de La Teste-de-Buch:

Aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial n'a été recensée sur ce site. En revanche, deux espèces végétales peu communes ont été inventoriées, elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Liste des espèces floristiques d'intérêt recensées au sein du site Natura 2000 «Forêts dunaires de La Teste-de-Buch» (Source : MNHN)

Taxons	Nom français	Nom latin	Protection nationale
Flore	Bruyère du Portugal	<i>Erica lusitânica</i>	OUI
	Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	NON

II.4.3. Faune présente dans le site Natura2000

Plusieurs espèces faunistiques d'intérêt communautaire prioritaire ou localement importantes sont présentes au sein des sites Natura 2000 listés précédemment. Elles sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. Ces dernières, représentant des enjeux de conservation de premier ordre, sont listées et détaillées par la suite.

❖ **Forêts dunaires de La Teste-de-Buch:**

Les espèces d'intérêt communautaire recensées au sein de ce site Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant et sont détaillées par la suite :

Tableau 6 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch» (Source : MNHN)

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000
Insectes	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	1071
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
Mammifères	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310

Aucune de ces espèces n'a été détectée dans l'emprise du projet lors de l'inventaire de terrain.

Les espèces listées dans le tableau précédent sont détaillées par la suite :

- **Entomofaune**

- **Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)**

Les plantes hôtes de ce rhopalocère appartiennent à la famille des scabieuses. Cette espèce se développe au niveau de plusieurs types d'habitats : des milieux humides ou mésophiles ainsi qu'en milieu xérique.

- **Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*)**

Ce papillon se développe dans des marais tourbeux, des prairies et des landes marécageuses avec présence de Molinie bleue, de Choin noirâtre et parfois de Pâturins. La présence de cette espèce est dépendante de la présence de sa plante hôte la plus courante en Aquitaine, la Molinie bleue.

- **Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

Ce coléoptère saproxylophage se développe à l'état larvaire dans le système racinaire d'arbres et se rencontre sur un grand nombre d'espèces présentes dans ce site comme les Chênes pédonculés, verts ou encore Tauxins, les Aulnes, les Saules et plus rarement sur des conifères comme le Pin maritime.

➤ **Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)**

Cet insecte est comme le précédent un coléoptère saproxylophage, mais celui-ci est plus exigeant étant donné qu'il se nourrit uniquement de bois de Chênes. Ils se développent préférentiellement sur des individus particulièrement âgés et/ou présentant des blessures.

• **Mammifères**

➤ **Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)**

Ce Chiroptère est le plus petit des Rhinolophes européens et mesure entre 3,7 et 4,5 cm. L'espèce évite de chasser dans des espaces ouverts et préfère longer des murs, lisières boisées, haies... Globalement, il se retrouve dans des espaces semi-ouverts à forte diversité d'habitats. L'espèce est présente dans presque toute la France sauf dans le Nord et en Île-de-France.

➤ **Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)**

Cette espèce apprécie les cavités naturelles et artificielles, de préférence hypogées. Il se retrouve volontiers au sein de secteurs bocagers, avec des linéaires marqués, de forêts de feuillus et leurs lisières, mais également dans les prairies pâturées et milieux semi-ouverts. L'espèce est présente sur toute la France, dont la Corse.

➤ **Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)**

On connaît peu de choses sur les habitats préférentiels de chasse de cette espèce. Globalement elle peut se retrouver dans des matrices d'habitats formées de boisement de feuillus et de prairie pâturée. En revanche, Le Minioptère de Schreibers est strictement cavernicole pour ses gîtes. En France, l'espèce est assez répandue dans la moitié Sud du pays et se retrouve ponctuellement dans quelques régions plus au Nord.

Aucune d'entre elles n'a été recensée au sein de la zone d'étude stricte (emprise des travaux) ou dans la zone d'étude élargie lors des différentes investigations.

II. ANALYSE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Les données suivantes sont extraites pour l'essentiel des Formulaires Standards de Données ainsi que du DOCOB validé en ce qui concerne le site des « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch ».

❖ **Forêts dunaires de La Teste-de-Buch :**

Les états de conservation des habitats et des espèces de ce site Natura 2000 : « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch » sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 7 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Forêts dunaires de La Teste-de-Buch "

Habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation de l'habitat
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180	566	Mauvais à très mauvais
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	2180-2	149	Moyen
Arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé	2180-4	4054	Bon à très mauvais
Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires	2180-5	256	Bon à très mauvais
Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5/2150*	10	Moyen
Chênaies pédonculées à Molinie bleue	9190-1	9	Faible
Ourlets acidiphiles héliophiles à Ciste à feuille de sauge et Garance voyageuse	91D0*	<1	/

* Habitats prioritaires

Les boisements dunaires des régions atlantique, continentale et boréale se voient attribuer un mauvais état de conservation au vu du caractère monospécifique et de la faible diversité de ces boisements. Et comme les dunes boisées thermo-atlantiques la rareté du Chêne vert à la strate arbustive amoindri la typicité de ces formations.

Les arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé, qui recouvrent la plus grande partie du périmètre de la ZSC, sont dans des états de conservation variables. Ceux-ci fluctuent de bon à très mauvais en fonction du degré d'artificialisation des boisements et de la diversité spécifique par strate.

Les aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires ont également des états de conservation variables. Ils dépendent du degré d'assèchement et d'artificialisation de ces boisements humides.

Enfin pour les trois derniers habitats, les surfaces concernées sont infimes et les états de conservation sont peu représentatifs car difficiles à évaluer.

Tableau 8 : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch »

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Population inventoriée sur site	Etat de conservation
Insectes	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	2 individus	Faible
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	1071	1 individu	Faible
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	0 mais présence potentielle forte	Faible
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	Quelques traces de présence	Faible
Mammifères	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	3 individus en transit	Inconnu
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	1 gîte avec 60 individus + quelques gîtes totalisant 50 à 70 individus	Bon
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	2 individus en transit	Inconnu

L'état de conservation des espèces faunistiques apparaît relativement faible au sein du site Natura 2000.

En effet, très peu d'individus de chaque espèce ont été comptabilisés et la gestion forestière des parcelles et/ou la faible proportion d'habitats favorables ne sont pas propices aux espèces concernées. Seul le Grand Rhinolophe possède un état de conservation assez bon étant donné les effectifs importants retrouvés sur le site de l'Eden à l'Ouest de la ZSC et la présence avérée d'un gîte d'hivernation.

III. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES

En application de la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet est soumis à une évaluation des incidences Natura 2000. Il est situé à l'intérieur du site remarquable suivant :

- ❖ «Forêts dunaires de La Teste-de-Buch » n° FR7200702 (ZSC)

Il ne sera traité dans cette partie que des incidences de la réalisation du projet sur ce site Natura 2000.

Les impacts seront quantifiés sur la phase travaux ainsi que sur la phase d'exploitation. Les efforts déployés permettront d'éviter ou de réduire, le cas échéant, les incidences du projet sur les sites remarquables les plus proches.

1. Incidences sur le contexte hydrographique et hydrogéologique

IV.1.1. Impacts en phase travaux

Le programme de travaux se décline en plusieurs interventions :

- Phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives.
- Création des deux bassins :
 - ✓ Installation de la paroi moulée de 62 cm d'épaisseur sur 18m de profondeur ;
 - ✓ Installation des micropieux et des tirants ;
 - ✓ Opérations permettant d'étancher latéralement les bassins ainsi que le fond. Un bouchon sera ainsi injecté en fond de bassins sur 1,5m d'épaisseur ;
 - ✓ Excavation de la terre dans chacun des deux futurs bassins pour un volume inférieur à 200 000 m³ ;
 - ✓ Opération de finitions des bassins ;
 - ✓ Fermeture de ces bassins par l'installation de dalles bétonnées ;
- Installation des réseaux secs et humides et raccordement ;
- Création des voiries ;
- Installations de deux dessableurs ;
- Construction du bâtiment technique dans lequel sera disposée l'armoire électrique, le transformateur, le groupe électrogène, le bureau-atelier ainsi que les dispositifs de désodorisation ;
- Aménagement paysager du site : plantation de végétaux et enherbement des deux bassins.

Il est prévu que l'ensemble des travaux soit effectué sur une période d'un an et demi à partir de ce début d'année 2018.

Les fossés recensés aux abords directs de l'emprise du projet ne seront pas impactés étant donné qu'ils seront conservés tels quels et que le franchissement de ces derniers par les engins sera interdit (installation d'une rubalise). Par ailleurs, aucun rejet de polluant à même le sol ne sera autorisé. Ainsi le réseau hydrographique superficiel ne sera pas affecté en phase travaux.

La mise en œuvre des travaux ne remettra pas en cause la conservation de la prairie humide étant donné que le niveau de nappe sera conservé en l'état. En effet, la technique utilisée pour la création des bassins ne s'apparente pas à un rabattement de nappe en tant que tel. Seules les eaux retenues dans les bassins imperméabilisés (caissons étanches) seront pompées et rejetées mais une fois vidées, aucune eau de nappe ne sera prélevée et donc aucune modification du fonctionnement hydrogéologique au droit de cette zone humide n'aura lieu. Cette technique d'excavation a été choisie en ce sens.

A ce titre, les incidences du projet en termes d'eaux de surfaces sont nulles, qu'elles soient de nature directe ou indirecte. Et le projet n'aura aucune incidence notable au niveau de la qualité des eaux souterraines.

IV.1.2. Impacts en phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, les deux bassins assureront une rétention temporaire sécuritaire des effluents afin d'éviter tout débordement. Ils ne fonctionneront donc qu'en cas d'interventions préventives ou curatives sur la station de pompage "Lagrua", sur le collecteur menant à la station d'épuration de la Teste de Buch ou sur la station directement.

Une visite de maintenance et de surveillance du site aura lieu une fois par semaine par l'exploitant.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées des voiries et du bâtiment technique seront gérées respectivement au sein d'un réseau de noues de faible profondeur et de tranchées de rétention/infiltration.

Aucun rejet dans le milieu hydraulique superficiel n'est donc prévu.

Concernant les eaux souterraines, l'exploitation du site n'engendrera aucune modification du fonctionnement hydrogéologique de ce secteur étant donné que les bassins créés seront isolés donc aucun rabattement de nappe ne sera nécessaire. Par ailleurs, du fait de caissons et de canalisations étanches, les eaux usées y transitant n'impacteront pas les nappes souterraines.

Ainsi, en phase d'exploitation, les incidences du programme de travaux sur les eaux de surface et souterraines du site Natura 2000 concerné sont négligeables à nulles.

2. Incidences sur la flore et les habitats naturels

L'emprise des travaux programmés s'inscrit (24 217 m²) au sein du site remarquable des «Forêts dunaires de La Teste-de-Buch» n° FR7200702.

Dans cette optique, il convient d'analyser les incidences de l'aménagement prévu concernant les espèces floristiques, faunistiques et habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné.

IV.2.1. Incidence du projet sur les habitats

Le périmètre du projet s'inscrit au sein du site Natura 2000 «Forêts dunaires de La Teste-de-Buch» et entraîne l'altération des habitats naturels présents sur site. Il convient donc d'analyser la portée de ces incidences sur la conservation des habitats d'intérêt.

Au cours des investigations de terrain, **aucun habitat d'intérêt communautaire et/ou prioritaire n'a été inventorié**. Ceci est cohérent avec la cartographie de ces habitats dressée en 2012 par l'Office National des Forêts et le bureau d'étude Simethis dans le cadre du DOCOB Forêts dunaires de La Teste de Buch. Sur cette planche cartographique (Planche graphique 5) de la répartition des habitats naturels, la zone de projet des bassins y figure comme une Chênaie pédonculée mésohygrophile à Saule roux et Molinie bleue. Cette formation qui a subi des modifications depuis, est maintenant dominée par des herbacées et plusieurs rémanents de Robinier faux-acacia.

Il n'y a et avait donc pas d'habitat d'intérêt communautaire sur la zone de projet, que ce soit au moment des investigations menées par la société Envolis en décembre 2017 ou que ce soit en 2012 lors des inventaires floristiques du DOCOB «Forêts dunaires de La Teste-de-Buch».

Des mesures d'évitement ont tout de même été prises afin de limiter au maximum l'impact du projet sur la prairie humide (Prairie à Jonc acutiflore x Phragmitaie) présente au Sud-ouest du périmètre d'étude.

Ainsi, le plan de composition initial a été modifié afin de limiter fortement l'impact du projet et la destruction de zone humide (Figure 3).

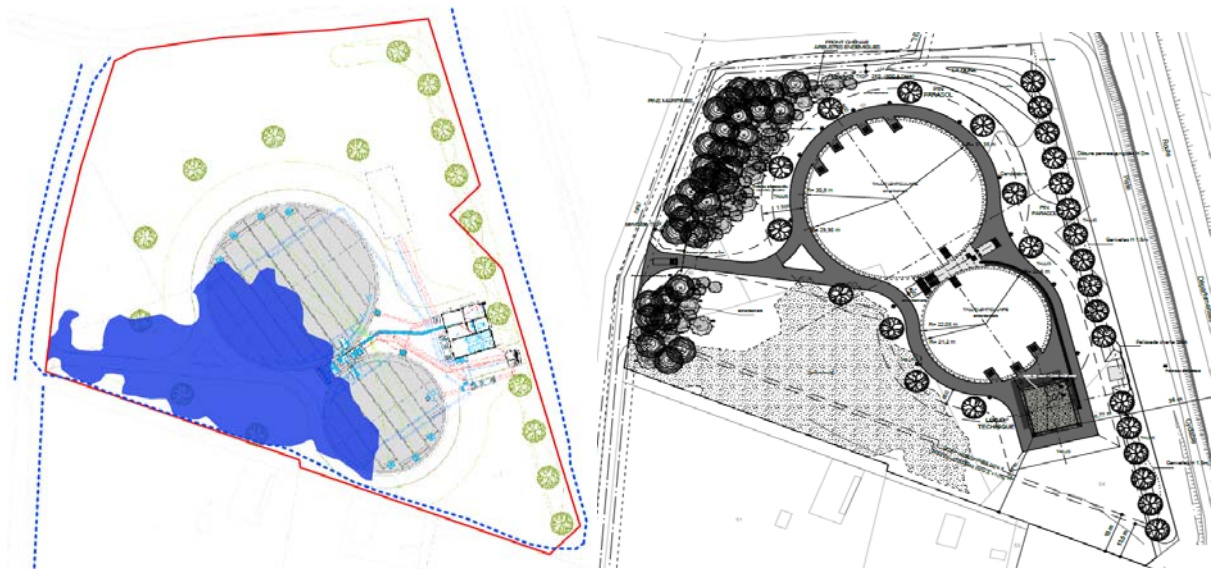


Figure 3 : Evolution du plan de composition pour éviter les zones humides (à gauche : avant, à droite : après)

Par ailleurs, les préconisations suivantes sont émises en ce qui concerne la **phase travaux** :

- Mise en défens en phase chantier des zones boisées à l'ouest classées en Natura 2000 via l'installation de rubalises sur le linéaire de la zone de travaux.
- Afin d'assurer la pérennité de la prairie humide en phase chantier mais également en phase d'exploitation, il est prévu d'installer avant le démarrage des travaux, une clôture de protection délimitant la zone humide à conserver. Cette clôture est une mesure permettant d'éviter le passage d'engins et de personnes et donc la dégradation de ce milieu hygrophile.

- Usage de voies de circulations prédéfinies et adaptées.
- Aucun déversement de substances nocives et/ou polluantes sur site.

- S'assurer de l'absence d'apport d'espèces invasives floristiques dans l'emprise de la zone chantier via le transport de matériaux contenant des semences d'espèces exogènes invasives. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux terres réutilisées dans le cadre de l'aménagement paysager afin de s'assurer qu'elles ne renferment pas de semences d'espèces invasives.

Lors de la phase d'exploitation, la nature des activités envisagées sur site n'est pas susceptible d'entraîner une dégradation sensible de la prairie humide ou même des habitats d'intérêt communautaire situés à proximité.

Dans le respect des préconisations énoncées ci-dessus et au vu des mesures d'évitement et de réduction proposés, le projet ne portera pas atteinte à la conservation des habitats d'intérêt communautaire présents aux alentours du projet ainsi qu'à l'intégrité et à la bonne conservation du site Natura 2000 attenant des « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch ». Les incidences sur les habitats sont donc négligeables.

3. Incidences sur la faune

❖ Forêts dunaires de La Teste-de-Buch

Lors de l'analyse du Document d'Objectifs de ce site remarquable, la présence des espèces faunistiques d'intérêt communautaire suivantes est signalée :

- Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)
- Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*)
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)

Lors des différentes investigations de terrain menées par Envolis (04/12/17) et anciennement par l'ONF et Simethis lors de l'établissement du DOCOB des « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch » (2010-2012), aucune de ces espèces n'a été contactée dans l'emprise du projet.

Durant la phase de travaux, l'utilisation et la circulation d'engins de chantiers pourra engendrer des émissions sonores susceptibles de perturber la faune. Cependant, ces nuisances seront limitées dans le temps et strictement réduites à l'emprise des travaux. Les travaux de défrichement entraîneront un nettoyage des strates arbustive et herbacée. Cette action n'est pas de nature à remettre en cause la conservation des espèces avifaunistiques du site étant donné que les habitats alentours sont plus propices à la nidification de ces espèces. De plus, les travaux auront lieu de préférence hors période de reproduction de la faune.

Concernant l'entomofaune, les prairies qui composent le site ne présentaient pas, au moment de l'inventaire de Décembre 2017, d'espèces hôtes des papillons et coléoptères concernés (Molinie bleue, Choin noirâtre, Succise des prés, Chèvrefeuille des bois, Chêne pédonculé...). Il est donc très peu probable que la zone leur soit utile pour la reproduction ou l'alimentation et donc que la construction des bassins leur nuise.

Enfin les chauves-souris présentes dans le périmètre de la ZSC (inventoriées à près de 4 km à l'Ouest du site de projet) pourraient bien transiter sur le site étant donné son positionnement en lisière de boisement. Si c'est le cas l'implantation des bassins que ça soit dans sa phase de travaux (diurne donc non préoccupante en contexte de transit) ou dans sa phase d'exploitation (bassin creusé et local technique ne dépassant pas les 3 mètres de haut) ne gênera pas le vol et la chasse de ces espèces qui s'effectue la nuit dans des hauteurs allant jusqu'à 15 m.

Des mesures favorables à la faune seront également mises en œuvre :

- Les travaux de défrichement (nettoyage des strates herbacées et arbustives) seront menés en période la moins impactante pour la faune c'est-à-dire hors période de reproduction des espèces : de début septembre à fin février.
- Le nettoyage de la végétation au droit des futures zones à aménager sera réalisé de manière à laisser à la faune la possibilité de fuir vers les milieux environnants, c'est-à-dire selon une progression allant de la route départementale (est) vers les milieux boisés à l'ouest du site.
- Maintien d'un corridor écologique est/ouest assurant la conservation d'une partie de la végétation et le transit des espèces faunistiques vers les boisements inscrits en site Natura 2000 attenants à l'ouest.

- La palette végétale retenue pour la plantation des arbres/arbustes et strate herbacée ne comportera aucune espèce exogène invasive. Ainsi, il sera préféré des végétaux rustiques, locaux et à faible distance de provenance dans un objectifs de créer des milieux diversifiés favorables à la faune et d'assurer des niches écologiques variées.
- Le maintien d'espaces verts au sein de l'emprise du projet via la mise en œuvre des mesures paysagères permet d'assurer le bon accomplissement des cycles biologiques des espèces faunistiques et ne remet pas en cause leur état de conservation.

De ce fait, la mise en œuvre des travaux ne sera pas de nature à perturber et/ou porter atteinte de manière significative à la faune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch ».

IV. SYNTHÈSE

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) projette la construction de deux bassins de sécurité sur le système d'assainissement des eaux usées.

Cet aménagement nécessite une régularisation de défrichement afin d'entamer la phase travaux comprenant ces différentes étapes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose de la voirie d'accès.
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de construction des bassins : fondations, parois, revêtement.
- phase de finition : revêtements divers, et enrobés.

L'emprise de ces travaux **s'inscrit dans le périmètre du site Natura 2000** mentionné ci-dessous :

- « Forêts dunaires de La Teste-de-Buch » n° FR7200702 (ZSC) qui intersecte le projet sur 24 417 m²

Ainsi, les différentes incidences du projet en phase de chantier puis d'exploitation ont été analysées puis hiérarchisées.

Les investigations menées en décembre 2017 ont permis de dresser un inventaire des espèces floristiques, faunistiques ainsi que des communautés végétales (habitats) comprises dans l'enceinte du projet.

Ces prospections ont conduit à démontrer l'**absence, au sein du périmètre du projet, d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire ou patrimonial ayant justifié la désignation des sites remarquables les plus proches.**

En ce qui concerne le contexte hydrographique, la flore et les habitats naturels, ainsi que la faune, il a été démontré que les incidences étaient NEGLIGEABLES à NULLES.

Ainsi, le site Natura 2000 des « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch » n° FR7200702 (ZSC) ne sera pas impacté par la mise en œuvre du projet.

Le projet n'aura donc aucun impact significatif sur l'état de conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné.

PREAMBULE

Les effluents bruts en provenance de la commune d'Arcachon et de la majeure partie de la commune de La Teste de Buch transitent par la station de pompage « Lagrua » pour être dirigés vers la station de traitement des eaux résiduaires urbaines de La Teste de Buch.

Contrairement à la plupart des autres tronçons du réseau structurant, celui-ci ne comporte pas de dispositif de sécurité permettant un stockage temporaire des effluents.

En cas d'interventions préventives ou curatives sur la station de pompage « Lagrua », sur le collecteur menant à la STEP ou sur la STEP, seules la capacité de rétention des postes de pompes et du réseau permet d'éviter les débordements.

Conscient de cette situation, le SIBA a diligenté une étude de faisabilité en 2011 qui a conclu à la nécessité de la réalisation d'un bassin de sécurité dans le secteur de la station de pompage de Lagrua.

Le programme de cette opération dégage principalement deux bassins enterrés et un bâtiment technique.

Si elle s'inscrit dans ce projet global, la présente demande de permis de construire ne concerne que le bâtiment et les aménagements paysagés. L'impact des bassins sur le milieu a fait l'objet de procédures spécifiques menées en parallèle, comprenant dossiers techniques et environnementaux (Dossier Loi sur l'eau et Evaluation des Incidences Natura 2000).

PRESENTATION DU SITE



SITUATION

Le terrain est situé sur la commune de La Teste de Buch, au lieu-dit les prés salés, le long de la départementale 1250 qui relie l'autoroute A63 au sud du bassin d'Arcachon.





COMMUNE - POS/PLU



La commune de La Teste de Buch fait partie de la communauté de communes *Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud*. Celle-ci est dotée d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Le terrain se situe dans la zone réservée B1 "Bassin de stockage pour sécuriser le fonctionnement de la station de pompage Lagrua".

Le site est inscrit en zone A.

L'emprise foncière est constituée des parcelles 000FG48, 000FG49, 000FG50 et 000FG54.



LA TOPOGRAPHIE

L'analyse du site fait apparaître une déclinaison Nord-ouest/Sud-est de l'ordre de 2%, imperceptible à l'œil.



RD1250

coupe terrain ouest - est



L'ENVIRONNEMENT PROCHE - VEGETATION

Le terrain est déboisé, occupé par de la végétation basse endémique, et des ajoncs en parties sud-est, le long de la départementale, et sud en limite de propriété.



VILLE DE LA TESTE DE BUCH
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE POUR UN BASSIN DE SÉCURITÉ DES EAUX USÉES
Mémoire architecture et paysage

Sur les cardinaux nord, ouest et sud, le terrain est ceint par la végétation haute endémique : pins maritimes, chênes pédonculés et sessiles, plus rarement arbousiers. Cette disposition place le site d'intervention dans un écrin de verdure.





L'ENVIRONNEMENT PROCHE - ARCHITECTURE

Le côté est, au delà de la départementale, est libre de constructions en premier plan, hormis la station de pompage de Lagrua, à l'architecture affirmée.



toujours à l'est, le second plan - en arrière d'un linéaire boisé peu profond - est occupé au nord-est par une zone artisanale et commerciale, et au sud-est par une zone d'habitat pavillonnaire.

Au sud, on trouve des habitations non occupées, en voie de délabrement, dont l'architecture emprunte quelques caractéristiques à celle du bassin d'Arcachon.

VILLE DE LA TESTE DE BUCH
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE POUR UN BASSIN DE SÉCURITÉ DES EAUX USÉES
Mémoire architecture et paysage



L'ENVIRONNEMENT PROCHE - VISIBILITES

Le terrain est bordé à l'est par la départementale, située en léger contre-haut.

A noter qu'une piste cyclable est située en contrebas du talus routier, et donc au même niveau que le terrain d'assiette.





Ainsi, le site d'intervention est très nettement visible depuis le domaine public.

Hormis pour la piste cyclable qui est par essence destiné aux véhicules lents, cette visibilité est amoindrie depuis la départementale du fait de son caractère cinétique.



LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

NATURA 2000

Le site s'inscrit dans une zone Natura 2000 Habitats (SIC) : FR7200702 - Forêts dunaires de La Teste de Buch. D'une superficie de 5 333 hectares.



VILLE DE LA TESTE DE BUCH
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE POUR UN BASSIN DE SÉCURITÉ DES EAUX USÉES
Mémoire architecture et paysage



Il conviendra donc nécessairement de limiter au maximum les impacts de quelque nature qu'ils soient, tant et surtout en phase chantier, qu'en l'état définitif.

Une note d'évaluation des incidences du projet sur le site NATURA 2000 concerné est jointe à la présente demande.

LOI SUR L'EAU – Pour mémoire

Bien que la présente demande de permis de construire ne concerne que le bâtiment technique et l'aménagement paysager, ces derniers s'inscrivent dans un projet global.

Le projet global entre dans le cadre de la loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.



RISQUES

Le site est vierge de contraintes, hormis risques de submersion marine et feux de forêt.

En ce qui concerne le risque submersion, la cote de seuil a été établie par les services du SIBA à 3,00m NGF.

La dalle du bâtiment est à la cote 3,30m NGF.

NOTE ARCHITECTURALE

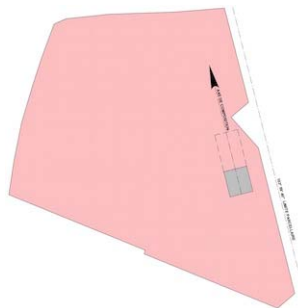
LE PARTI ARCHITECTURAL

Seul le bâtiment technique apparaît en superstructure. D'une surface au sol de 270 m² et sans étage, son emprise et son volume sont très limités au regard de la taille du terrain d'assiette.

Tenant compte de cette particularité, et de l'analyse du site décrite plus haut, le parti architectural s'oriente vers une intégration sobre, discrète et contemporaine ; et une magnification du site.

L'IMPLANTATION

Le souci d'ordonnement et de qualité du plan de masse nous a conduit à prendre l'axe longitudinal médian de la limite parcellaire côté RD1250 comme axe de composition de l'implantation. Ce sera la ligne directrice le long de laquelle se développera le projet, tant dans la phase objet de la présente demande, que dans la phase ultérieure d'extension.



L'ARCHITECTURE

Nous l'avons vu au chapitre parti architectural, notre volonté sur ce projet est une intégration. Ceci nous amène à éviter tout traitement architectural et tout matériau qui nous éloignerait de la nature environnante.

Étant donné la relative petite taille du bâtiment technique, nous éviterons la toiture traditionnelle avec tuiles, car cela conférerait un aspect pour nous bien trop anecdotique et peu en rapport avec le programme.

Le projet s'oriente ainsi vers un bâtiment parallélépipédique à toiture en terrasse, recouvert d'un bardage en bois vertical.

La contemporanéité est apportée par le traitement du bardage - nous utiliserons un bardage à lames inégales posé à claire-voie -, et par l'adjonction d'un avant-toit généreux, composé par des poutres de pin recouvertes d'une tôle galvanisée laquée couleur anthracite.

VILLE DE LA TESTE DE BUCH
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE POUR UN BASSIN DE SÉCURITÉ DES EAUX USÉES
Mémoire architecture et paysage



La façade sur route sera enrichie d'une série d'appliques qui amèneront une dimension ludique et de communication institutionnelle au projet du SIBA.



NOTE PAYSAGÈRE

Le parti paysager est lui aussi basé sur l'intégration douce. Le propos n'est pas de cacher l'installation, mais d'accompagner sa perception par l'automobiliste et le cycliste. La façade sur route est soulignée sur toute sa longueur par un talutage en merlon planté d'herbe rustique, d'une hauteur de deux mètres cinquante et d'une largeur de huit mètres.

S'il marque la limite physique du site, il permet aussi de l'identifier par un public très majoritairement automobiliste se déplaçant à bonne vitesse.

Ce merlon sera enrichi par la plantation de petits pins parasol de même type que ceux que l'on trouve Lède de la Seuve, plus au sud sur la même route.



VILLE DE LA TESTE DE BUCH
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE POUR UN BASSIN DE SÉCURITÉ DES EAUX USÉES
Mémoire architecture et paysage

Au nord de la parcelle sera aménagée une dune avec une partie des remblais dégagés par la construction. Elle sera recouverte de sable dunaire. Le pied de cette dune sera recouvert de terre végétale et enherbé.



Pour ce qui est des équipements, nous avons choisi d'installer des ganivelles de hauteur d'un mètre cinquante sur le merlon face à la départementale, pour faire écho aux dunes littorales. Ces ganivelles seront posées selon une courbe sinusoïdale afin d'animer la façade du merlon.



Le talus sera interrompu sur la moitié de sa hauteur au droit du poste de régulation existant Cette échancrure sera soulignée par la mise en place de palissades en bois obéissant à celles décrites dans la charte du SIBA.



VILLE DE LA TESTE DE BUCH
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE POUR UN BASSIN DE SÉCURITÉ DES EAUX USÉES
Mémoire architecture et paysage



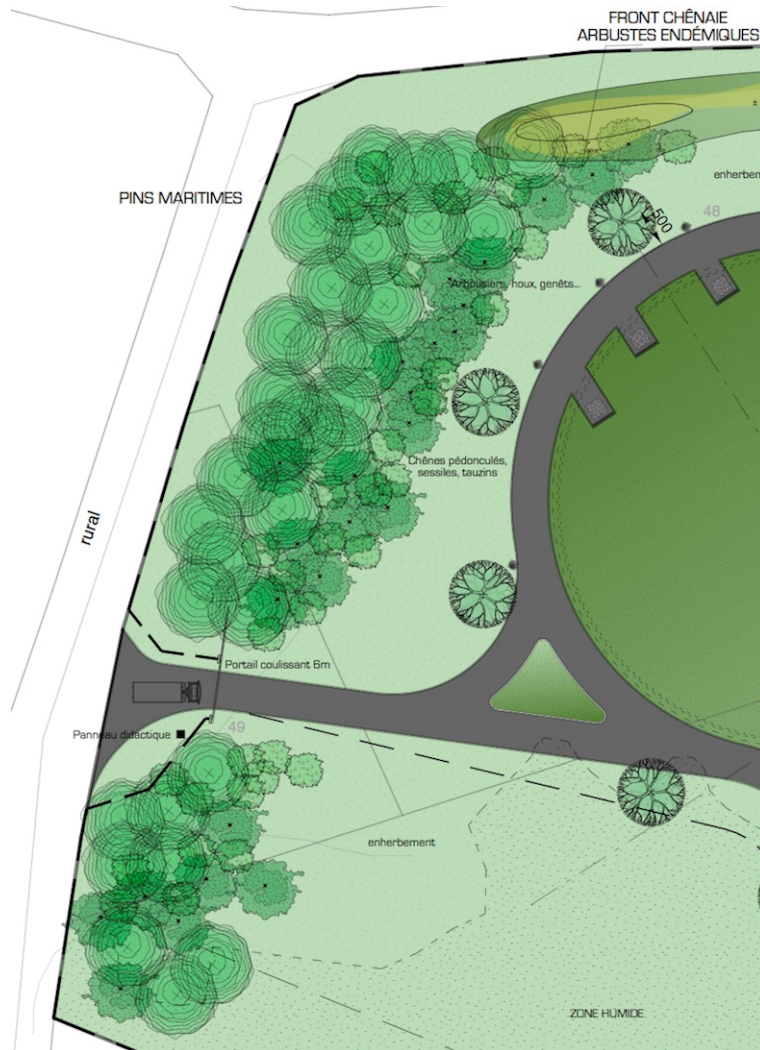
Les bassins seront plantés d'herbe rustique 3.30 mètres NGF.
Ils sont entourés par la voirie, puis une pente légère permettra de rejoindre le niveau du sol existant.

Afin de souligner ce plan circulaire et d'en permettre la lecture depuis l'espace public, on plantera des pins parasol sur le pourtour de la voirie. Ces sujets seront à grand développement.



VILLE DE LA TESTE DE BUCH
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE POUR UN BASSIN DE SÉCURITÉ DES EAUX USÉES
Mémoire architecture et paysage

La partie ouest du terrain sera replantée afin d'assurer la continuité du projet dans le site environnant. Les essences seront celles présentes dans la forêt à l'ouest, soit des chênes (verts, pédonculés), accompagnées d'arbustes locaux (houx, arbousiers) en premier plan. Puis des pins maritimes en arrière plan.



Éclairage.

L'éclairage de la voirie et des trappes des bassins est assuré par des candélabres de 5 mètres de hauteur, reprenant l'implantation en arc de cercle des pins.

Clôtures.

Hormis les palissades côté route départementale, l'ensemble du site sera clôturé par des panneaux rigides de hauteur 2 mètres, teintés verts. Cette clôture est placée derrière le merlon côté route départementale.

Un portail coulissant laqué vert assurera l'entrée du site à l'ouest.



Voirie.

L'ensemble de la voirie est en enrobé.

REMISE EN ÉTAT DES ABORDS

Une partie des remblais sera utilisée afin de liaisonner en pente douce les altimétries du projet et du terrain naturel.

De la terre végétale sera apportée sur site afin d'assurer l'enherbement définitif, qui utilisera les essences rustiques de prairie : ray-grass hybride, dactyles et bromes, luzerne, etc., accompagnées des espèces endémiques telles que l'avoine élevée, le dactyle aggloméré, la flouve odorante, etc,...